



Cinéma : des économies considérables avec des projecteurs laser selon une étude d'ENEOR

Paris, 7 décembre 2024 - **ENEOR, société spécialiste de l'amélioration de la performance énergétique des bâtiments, a réalisé une étude pour le CNC. Elle dévoile les atouts du projecteur laser, moins énergivore et donc plus économique, par rapport au projecteur xénon.**

Principaux enseignements :

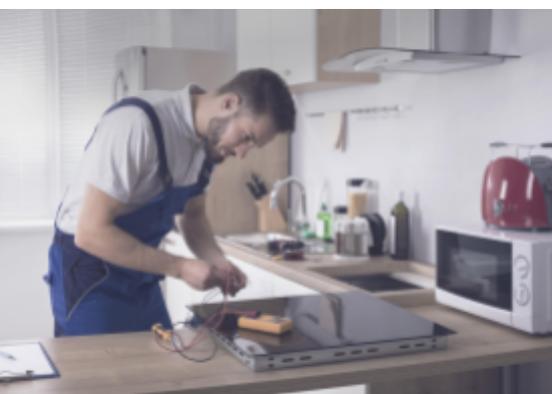
- Une consommation énergétique 4 fois moins importante pour un projecteur laser
- Un projecteur laser engendre une moindre consommation de la climatisation
- Des gains financiers estimés, selon la taille de l'écran, de 1 850 € à 6000 € par an)
- Un impact environnemental 3 fois plus limité avec le projecteur laser

Si les projecteurs xénon font encore de la résistance dans les salles de cinémas, les projecteurs laser semblent offrir aux exploitants d'importantes économies en termes de consommation énergétique et un impact environnemental plus limité. C'est en tout cas ce que démontre une étude initiée par le CNC et conduite par ENEOR, le spécialiste de l'amélioration de la performance énergétique. Pour rappel, 16% des dépenses énergétiques pour l'exploitation sont liées à la projection. Pour réduire ces dépenses, la solution préconisée est de remplacer les projecteurs xénon en fin de vie par des projecteurs laser.

Quatre fois moins énergivore

ENEOR a mené tout d'abord un audit énergétique afin de "mesurer la consommation énergétique réelle des projecteurs laser et xénon en conditions d'utilisation." ENEOR est allé auditer 25 projecteurs dans 14 établissements, 14 laser et 11 xénon, en prenant en compte l'ensemble des tailles d'écran et avec une représentation de toutes les marques.

Les résultats de l'étude sont sans appel. Un projecteur laser est quatre fois moins énergivore qu'un projecteur xénon. En moyenne, les projecteurs xénon consomment 3,89 kWh par heure de fonctionnement alors que cette consommation atteint 0,95 kWh par heure de fonctionnement pour les projecteurs laser.



Entre 1 850 € et 5 961 € d'économies annuelles par salle avec le laser

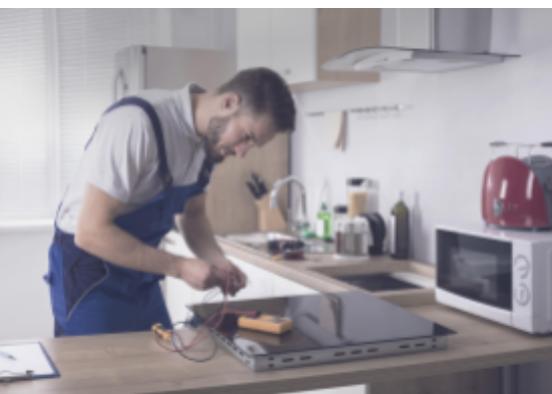
Dans son audit, ENEOR indique que les projecteurs laser dégagent moins de chaleur. Leurs besoins en termes de refroidissement et de climatisation sont donc moins élevés que les projecteurs xénon (0,59 kWh par heure pour le laser contre 1,07 kWh pour le xénon).

Cette différence se retrouve dans la facture énergétique. Selon l'étude, en optant pour un projecteur laser, l'exploitant réaliserait une économie globale entre 1 850 € et 5 961 € par an selon la taille de l'écran. La réduction des coûts varie également en fonction de la taille de l'établissement. Un mono-écran avec un écran de 9m préserverait 2 654 € par an avec le laser. Pour un multiplexe de 8 écrans (trois écrans de 12 mètres, 3 écrans de 15m et 2 écrans de 24m), l'économie annuelle serait de 33 800 €.



Quel impact environnemental ?

Au-delà de la consommation d'énergie de ces projecteurs, le CNC voulait également vérifier l'impact environnemental des projecteurs laser par rapport aux projecteurs xénon.



Là aussi, les résultats plaident largement en faveur du laser. Son impact environnemental (3 759 kgCO₂e) est trois fois moins important que le xénon (12 259 kgCO₂e).



« Notre étude démontre de manière irréfutable que le projecteur laser est une solution gagnante pour les cinémas : économies d'énergie, réduction des coûts et impact environnemental limité. ENEOR est fier d'accompagner les cinémas dans leur transition énergétique. Notre expertise nous permet de proposer des solutions adaptées aux besoins spécifiques de chaque établissement, pour une optimisation maximale de la performance énergétique. Notre objectif est clair : aider nos clients à réduire leur consommation d'énergie de manière fiable, prouvée et durable » **déclare Joan Banach, Directeur général d'ENEOR.**



A propos d'Acorus

Depuis plus de 20 ans, le Groupe Acorus est spécialisé dans l'éco-rénovation. Cette ETI française entretient, rénove et réhabilite les actifs immobiliers pour améliorer la vie des occupants, la pérennité du patrimoine et sa valorisation. Toujours avec une démarche environnementale afin de minimiser l'impact de ses chantiers et réduire l'impact carbone des bâtiments. Fort de 1600 collaborateurs engagés, Acorus a enregistré 265 millions d'euros de chiffre d'affaires consolidé en 2022, et continue sa croissance organique, grâce notamment à d'importants marchés gagnés dans le domaine du logement, de l'hôtellerie et du tertiaire, sur l'ensemble du territoire français.

Contacts Service Presse

Valérie Ramirez - 06 72 74 98 86 - valerie.ramirez@groupe-acorus.fr

Romain Spinazzé - 06 89 98 01 91 - romain@ilsedit.fr

